



SERVICE CIVIQUE

FICHE MISSION RISQUE DIGUE

Sensibilisation aux risques inondation des zones protégées à l'arrière des digues

Le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) assure la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) sur l'ensemble de son territoire (plus de 2000km en Haute-Savoie) depuis le 1 janvier 2017.

Dans le cadre de cette nouvelle compétence, le SM3A bénéficie de mises à disposition d'ouvrages de protection contre les inondations type digue et doit en assurer leur gestion, leur surveillance et leur mise en conformité.

Le SM3A souhaite confier à un service civique la charge de sensibiliser les acteurs locaux aux risques particuliers que peuvent subir les populations situées derrière ces ouvrages et de sensibiliser les élus communaux sur la pertinence d'introduire une procédure spécifique sur leur PCS (plan communaux de sauvegarde) vis-à-vis de ces ouvrages.

Missions confiées au volontaire :

Le/la volontaire en service civique intégrera, l'équipe hydraulique/risques en charge notamment des risques inondations et du programme PAPI (programme d'action de prévention des inondations). Il sera en collaboration privilégié avec la responsable du pôle gestion des ouvrages hydrauliques réglementés et la chargée de mission vulnérabilité/sensibilisation (en charge notamment des PCS).

Il participera notamment aux missions de :

- sensibilisation des élus locaux à la révision de leur PCS
- communication et sensibilisation auprès des maîtres d'ouvrages et entreprises
- mise à jour du classeur de crise et compléter le classeur avec un volet digue. Il s'agira également de compléter et mettre à jour les contacts de gestion de crise (personnes ressources, réseau de sentinelles, lieux d'observation...)

1/ Sensibilisation les élus locaux à réviser leur PCS pour introduire des procédures spécifiques sur les ouvrages de protection contre les inondations

Il s'agit dans le cadre de la présente mission de :

- Recenser les PCS devant être mises à jour vis-à-vis des ouvrages de protection.

- Participer aux propositions de révision des PCS
- Recenser les personnes ressources pour la surveillance des digues
- Participer à la sensibilisation des élus à la culture du risque « digues »
- Participer à des exercices de crise

2/ Communication et sensibilisation auprès des entrepreneurs et des collectivités sur les travaux à proximité des digues considérées comme « réseaux sensibles »:

Il s'agit dans le cadre de la présente mission de :

- participer à l'élaboration d'outils de communication et de vulgarisation (flyers, courriers...) auprès des entreprises ou collectivités réalisant des travaux à proximité de digue
- Participer à la sensibilisation des élus sur les interventions sur digue : (réseau sensible)
- participer à l'élaboration d'un cahier des charges pour la création et la production des bornes (type borne réseau de gaz) pour matérialiser sur le terrain les digues

3/ Participation à la prévention et gestion de crise inondation :

Des procédures de surveillance et de prévisions des crues ont été mises en place au SM3A. Il s'agira de contribuer à maintenir leur caractère opérationnel (mise à jour des classeurs de données opérationnelles, caisses de matériel de lutte contre l'inondation) et à assurer un suivi des données météo et de débits des cours d'eau, afin que le SM3A se mette en alerte le cas échéant.

Des actions ponctuelles de sensibilisation pourront être confiées au volontaire (animations scolaires par exemple).

Le volontaire devra également participer au complément du classeur lié aux digues.

Profil du volontaire :

Aucun diplôme ou formation n'est requise, la sélection se fera en fonction de la motivation et de l'intérêt des jeunes éligibles au dispositif service civique aux questions liées pour les risques inondations.

Statut du volontaire :

- Le volontaire percevra une indemnité mensuelle nette de 573.65€ pour une durée hebdomadaire de 24h.
- Les jours de présence seront définis avec l'équipe du SM3A.
- Il aura droit à 2 jours de congés par mois de service effectué
- Il bénéficiera pendant son engagement d'une protection sociale financée par l'État couvrant les risques maladie, maternité, invalidité et accident du travail.
- De plus, l'État acquittera une contribution supplémentaire au titre de l'assurance vieillesse pour que l'ensemble des trimestres de service civique effectués puisse être validé au titre de l'assurance retraite.

Il bénéficiera de l'usage des outils et équipements partagés du SM3A : véhicule en pool, ordinateur, bureau.

Pour toute information complémentaire :

- Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter par mail Mme Lepeu Anne, responsable de la cellule « gestion ouvrages » : alepeu@sm3a.com ou Mme Vassor Mireille chargée de mission « vulnérabilité » - téléphone au 04-50-25-60-14.
- Pour toute information sur le SM3A, n'hésitez pas à consulter le site internet <http://www.riviere-arve.org/> ainsi que les pages Facebook et Twitter.
- Pour postuler, merci de vous rendre sur le site-internet du service civique : <http://www.service-civique.gouv.fr>